



DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le **Jeudi 01 Octobre à 20 heures**, le Conseil municipal de la Commune de Ploemel s'est réuni en séance publique en mairie, Salle Joseph Le Pévédic, sous la présidence de Monsieur Stéphane MATRON, Maire, dûment convoqué le 25 septembre

Etaient présents (22) : Stéphane MATRON, Stéphanie CATEL, François LECHAT, Marie CARRER, Christophe PETIT, Sandra GAUTHIER, Eric LE MAREC, Marie-Laure DAVID, Martine ROY, Guillaume DAOULAS, Adeline LE BOULAIRE, Pascal DANO, Anne-Sophie DEBOYSER, Christophe THOMAS, Steve ARBAULT, Isabelle CAMENEN, Joël SOBEL, Vanessa GIET, Benjamin LANCELIN, Sylvie MORVANT, Morgan LE BOULAIRE, Louis LE BELZ

Absent donnant pouvoir (1) : Christophe LE FALHER à Sylvie MORVANT

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

Secrétaire de séance : Christophe PETIT

Conseillers en exercice : 23	Présents : 22	Votants : 23
------------------------------	---------------	--------------

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement

2026-64- Délibération approuvant le règlement du concours pour la participation à l'élaboration du nouveau logo

Rapporteur : François LECHAT

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'identité visuelle actuelle de la commune, créée il y a plusieurs années, ne correspond plus pleinement à la dynamique, aux projets et à l'image du territoire. Il apparaît nécessaire de moderniser cette charte graphique par la création d'un nouveau logo officiel.

Afin d'associer activement les citoyens et les talents à cette démarche, le Maire propose de lancer un concours public ouvert à tous. Un règlement de concours a été rédigé afin de fixer les modalités de participation, les critères techniques, ainsi que le cadre juridique indispensable au transfert de la propriété intellectuelle du logo à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la **majorité des voix** (2 abstentions - Anne-Sophie DEBOYSER, Louis LE BELZ) :

- De lancer un concours pour la participation à la création du nouveau logo de la commune de Ploemel
- De confier à la commission communication la vérification de la conformité des candidatures ; la sélection finale appartenant au conseil municipal, ce dernier délibérera sur le choix à partir des projets sélectionnés par la commission.
- D'approuver le règlement du concours joint en annexe de la présente délibération et autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment l'acte de cession exclusive et définitive des droits d'auteur avec le lauréat.



Le Maire,
Stéphane MATRON

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État